## La carte d'identité provisoire

Nous informons la population qu'à partir du **15 janvier 2017** <u>il ne sera plus possible d'obtenir une carte d'identité provisoire pour les voyages à l'étranger.</u>

<u>Rappel</u>: Toute personne doit être munie, suivant le cas, soit d'une carte d'identité électronique, soit d'une carte d'identité pour moins de 12 ans (Kids-ID). **Leur délai d'obtention est de 2 à 3 semaines ouvrables.** 

Toutefois une procédure d'urgence permet de les obtenir en 4 jours ouvrables, mais son coût est beaucoup plus élevé.

La qualité de la photo doit être conforme aux normes (photo en couleur sur fond blanc).

Il est donc plus qu'important de vérifier à temps la date de validité de vos documents de voyage.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès des services population ou cartes d'identité soit en téléphonant au n° 080/689 161 ou 080/689 160, soit par email : population@waimes.be ou permisdeconduire@waimes.be

Photomaton et bancontact disponibles à l'administration communale.